

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2020-214
Date : 11 septembre 2020
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriels : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com ; pierre@jaillard.net
Page :

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE RÉUNION

Objet : Séance plénière de la CNT/CNIG du vendredi 11 septembre 2020, de 14 h 30 à 17 h 45, salle A 370 de l'IGN, 73 avenue de Paris, Saint-Mandé.

Ordre du jour :

POINTS DE DÉCISION

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion (10 décembre 2019)
- 2) Avis de la France dans le plan stratégique du GENUNG
- 3) Mise à jour de la liste Pays Territoires et villes du monde (PTVM 2020)

POINTS D'INFORMATION

- 4) Proposition d'un toponyme en Antarctique
- 5) Communiqué de presse sur la Biélorussie
- 6) Le Guide de toponymie à l'usage des élus *Choisir un nom de lieu*

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : www.cnig.gouv.fr
http://cnig.gouv.fr/?page_id=671 ; http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578

Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

| Organisme | Nom |
|--------------------------------|------------------------------|
| CNT/CNIG Président | Pierre Jaillard |
| CNT/CNIG Rapporteur | Élisabeth Calvarin (excusée) |
| CNIG Pôle appui institutionnel | Pierre Vergez |
| <i>Membres</i> | |
| Ministère de la Culture | Julie Andreu |
| Personnalité qualifiée | Ange Bizet |
| CNRS | Hervé Bohbot |
| INSEE | Vincent Loonis (téléphone) |
| IGN | Géraldine Piat |

Plusieurs absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

DÉCISIONS À PRENDRE

1 – Approbation du compte rendu de la dernière réunion (10 décembre 2019)

M. Bizet demande que les absents excusés ayant contribué par écrit soient nommément cités comme participants.

- ⇒ Le Président répond que leurs contributions écrites peuvent être mentionnées aux points de l'ordre du jour concernés, mais que la participation à une discussion ne comprend pas seulement l'expression d'une opinion, mais aussi un échange d'arguments.

Un mot est signalé manquant en haut de la page 3.

- ⇒ Il est identifié comme étant « normalisation ».

Les désignations française « noms géographiques » et anglaise *geographical names* pourraient donner lieu à des distinctions (en français aussi « noms de lieux » et « toponymes », en anglais aussi *place names*), notamment entre les lieux habités et les noms d'entités physiques (orographique ou hydrographiques).

- ⇒ Cependant, la terminologie en usage à l'ONU en la matière est fixée par un *Lexique* spécifique, qui s'impose dans ce contexte.

Au sujet de la contribution de la France au plan stratégique du GENUNG, M. Bizet conteste l'arrêté de 1993, auquel le compte rendu se réfère.

- ⇒ Le Président lui répond que la contestation d'un arrêté en vigueur serait à porter, non pas devant une commission administrative comme la CNT, mais devant le Conseil d'État, s'il estime par exemple que cet arrêté est incompatible avec l'article 2 de la Constitution, qui dispose que « la langue de la République est le français. »

En l'absence d'autre commentaire, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis de la France sur le projet de plan stratégique et de programme de travail du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)

L'enjeu est de sauver la pertinence des exonymes, ce qui fait l'unanimité à la CNT. Une hiérarchisation plus nette en faveur de la dimension patrimoniale des noms de lieux est donc souhaitée par la CNT.

- ⇒ Cette remarque est retenue et une lettre en ce sens sera adressée en réponse à la consultation du GENUNG.

3 – Pays- territoires et villes du monde

La CNT dispose de deux documents, l'un sur les noms de pays souverains reconnus par la diplomatie française et les Nations unies (196), l'autre sur les entités géopolitiques dépendantes (81), qui sont des territoires, organisés ou non, géographiquement séparés de la métropole et rattachés à un pays souverain. Ces territoires ont souvent un statut politico-administratif particulier. La plupart sont des îles, parfois inhabitées, d'autres sont des terres polaires sur lesquelles sont installées des bases scientifiques.

L'évolution des usages relatifs aux appellations géographiques, leurs éventuelles romanisations, ainsi que de nombreux facteurs, rendent nécessaire la mise à jour permanente de ces données. Pour renforcer la cohérence entre les deux listes, pour améliorer leur mise à jour et pour faire bénéficier la seconde de la diffusion de la première, il paraît préférable de

réunir les deux documents en un seul qui aurait pour nom « Pays, territoires et villes du monde (PTVM) » (voir le document de travail envoyé avec l'invitation).

Le nouveau document unique s'appuie sur la construction suivante : une partie française avec le nom du pays en gras, complété du nom de la (ou des) capitales, le cas échéant avec le nom du ou des territoires en maigre, chacun complété du nom du chef-lieu, le genre éventuel, le nom officiel, les adjectifs dérivés, le code ISO du pays ou du territoire. Une colonne Observations fait la transition avec la seconde partie qui traite du nom local, des langues en présence suivies du code ISO des langues, et des noms officiels.

Quatre points de discussion ont été relevés :

- en Palestine, Ramallah fera l'objet d'une ligne particulière en raison de son statut administratif, bien que la population de son agglomération soit très inférieure à un million d'habitants ;
- pour la Suisse, l'observation sera « L'adjectif est épïcène, mais le nom recommandé pour dénommer les habitantes est *les Suissesses* ». À noter que l'adjectif et le gentilé ressortissent à la compétence de la Commission d'enrichissement de la langue française du ministère de la Culture et non à celle de la CNT ;
- le Saint-Siège et le Vatican seront distingués dans deux lignes différentes avec des renvois réciproques ;
- pour le Vietnam, la note relative à Hô Chi Minh-Ville deviendra : « Les villes de Saïgon et Cholon ont été intégrées à celle d'Hô Chi Minh-Ville », même si Cholon n'est qu'une partie adjacente du territoire.

À l'occasion de cette discussion, l'INSEE expose son chantier de remise à niveau des noms de pays et de territoires du Code officiel géographique (COG), que le Code des relations entre le public et l'administration désigne comme « donnée de référence », mais dont la qualité actuelle est reconnue comme insuffisante. Ce chantier rejoint la démarche entreprise par le président de la CNT et annoncée à la dernière réunion de la CNT, visant à limiter les divergences entre listes de toponymie étrangère publiées par les différentes administrations françaises (INSEE, CNT, DGLFLF). Une première rencontre bilatérale s'est tenue en janvier 2020 avec le MAE, où la nécessité de travailler à nouveau ensemble a été mise en évidence.

⇒ Il est décidé de réunir un groupe de travail entre les quatre administrations concernées (CNT, INSEE, MAE, DGLFLF) pour envisager une façon de traiter des noms français de pays, et plus généralement de lieux étrangers, permettant de produire un plus large consensus que les solutions actuelles.

À la CNT, le groupe de travail Normalisation sera ensuite le lieu tout indiqué pour tirer les conséquences des orientations prises en commun. Pour les anciens noms de pays, la norme expérimentale Afnor XP Z 44-002 d'août 1997 (250 pages), dont l'auteur est M. Hervé Calvarin, qui y travaille toujours, constitue une très bonne base de travail.

INFORMATIONS

4– Proposition de création d'un toponyme en Antarctique

Le préfet administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques française a informé la CNT « qu'à l'occasion de la première session 2020 de la Commission du patrimoine historique et de la toponymie des Terres australes et antarctiques françaises, l'Institut polaire français (IPEV) a proposé l'adoption du toponyme *Michel-Rocard* pour une baie située en terre Adélie, immédiatement à l'est de Port-Martin. »

Le choix d'une baie maritime portant le nom de l'ancien premier ministre symbolise selon l'IPEV son esprit d'ouverture et sa passion prononcée pour le milieu marin et la pratique de la voile. Michel Rocard, en qualité d'ambassadeur chargé de la négociation internationale sur les

pôles, a joué un rôle majeur dans la genèse du protocole de Madrid signé en octobre 1991, consacrant ainsi le continent antarctique à la paix et à la science. Son parcours personnel et son combat en faveur de la préservation des zones polaires antarctique et arctique ont été exceptionnels.

Cette proposition, validée par la commission du patrimoine historique et de la toponymie des TAAF lors de sa réunion le 20 février dernier, doit ensuite, pour des raisons diplomatiques, être remontée au niveau de la CNT. Le rôle de la CNT est de prendre connaissance de l'avis de la Commission des TAAF, afin que le rapporteur des TAAF-SCAGI puisse le transmettre au comité scientifique de l'information géographique en Antarctique (SCAGI), qui tiendra compte de ce nom au niveau international.

Concernant l'appellation « baie Michel-Rocard », le ministre des Affaires étrangères en personne, Jean-Yves Le Drian, en a été informé et a exprimé son plein soutien à l'initiative. L'IPEV, par ailleurs, dispose des autorisations écrites de l'ensemble des ayants droit de l'ancien premier ministre. Avec ces éléments, l'IPEV pourrait procéder aux démarches matérielles et à la mise en place de la plaque commémorative, après l'avis rendu par la CNT du CNIG.

⇒ L'accord est unanime sur cette désignation. Toutefois, il est recommandé que cette dénomination ne soit officialisée qu'une fois écoulé le délai de 5 ans après le décès de la personnalité éponyme posé dans une circulaire de 1968 du ministère de l'Intérieur, qui expirera le 2 juillet 2021.

5–Communiqué de presse sur la Biélorussie

La note envoyée aux membres de la Commission avant la réunion, à titre d'information, était la reproduction d'un envoi fait en 2006. Elle préconise le maintien du nom « Biélorussie ».

À noter par ailleurs que :

- le 19 septembre 1991, la Biélorussie a déclaré à l'Organisation des Nations Unies que son nom français serait désormais le Bélarus (référence : <https://www.un.org/fr/sections/member-states/growth-united-nations-membership-1945-present/index.html>). Dans le *Petit Larousse*, « Belarus » a été ajouté à « Biélorusse » ;
- en 1945, la République socialiste soviétique de Biélorussie était devenue membre de l'ONU, sous ce nom, comme la République socialiste soviétique d'Ukraine (référence : <https://research.un.org/fr/unmembers/founders>). Ainsi, l'U.R.S.S. disposait en fait de 3 voix à l'assemblée générale.

6–Le Guide de toponymie à l'usage des élus *Choisir un nom de lieu*

La plaquette et le livret sont présentés dans leurs nouveaux formats.

Ils sont validés sous réserve :

- de ramener les sous-titres de la partie « Introduction » à une plus juste proportion, comme pour les autres chapitres ;
- de signaler l'année du millésime sur la couverture plutôt en bas de page ;
- d'ajouter le logo du CNIG en page de couverture, dans un angle au-dessus du titre ;
- de relire complètement les deux textes, ce dont le Président est chargé.

Prochaine séance plénière :
mardi 9 octobre 2020¹ à 14 heures, à l'IGN ou en visioconférence

| Visa | Date | Nom | Organisme |
|-------------|-----------------|------------------|-----------------------------------|
| Relecture | | Les participants | Séance plénière de la CNT du CNIG |
| Validation | 30 octobre 2020 | Pierre JAILLARD | Président de la CNT du CNIG |

¹ Réunion annulée ; la date a été reportée au 18 décembre 2020.